

York, après 1771. Entre toutes les colonies canadiennes, la Nouvelle-Écosse fut la première à adopter cette mesure, sa législature ayant envoyé un agent à Londres en 1761; le Nouveau-Brunswick suivit cet exemple en 1786, le Haut Canada dès 1794, le Bas Canada en 1812 et la Colombie Britannique en 1857. Pendant les quelques années qui suivirent 1845, plusieurs des colonies furent représentées à Londres par leurs propres agents nommés par le Secrétaire d'État et payés par les colonies elles-mêmes; mais ce système ne fut pas de longue durée.

Le Haut Commissaire pour le Canada.—La fédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord en 1867 faisait naître une nouvelle entité politique qui avait besoin d'être servie par un autre instrument que les agents provinciaux. Pour compléter la méthode ordinaire de communication entre les gouvernements canadien et anglais (qui se faisait alors par correspondance, entre le Gouverneur Général et le Secrétaire d'État pour les Colonies et maintenant entre le Secrétaire d'État pour les Affaires Extérieures du Canada et le Secrétaire d'État pour les Affaires des Dominions en Grande-Bretagne) la position de Haut Commissaire pour le Canada fut créée en 1880 (Voir S.R.C. 1927, chap. 92). Les devoirs de cet office sont définis comme suit par les Statuts:—

“3. Le haut commissaire

“(a) Agit à titre de représentant et d'agent du Canada résidant dans le Royaume-Uni et, en cette qualité, exerce les pouvoirs et remplit les fonctions qui, de temps à autre lui sont conférés et assignés par le gouverneur en son conseil;

“(b) Prend, sous la direction du ministre de l'Immigration et de la Colonisation, la charge, la surveillance et le contrôle des bureaux et agences d'immigration établis dans le Royaume-Uni;

“(c) Exécute les instructions qu'il reçoit de temps à autre du gouverneur en son conseil, au sujet des intérêts commerciaux, financiers et généraux du Canada, dans le Royaume-Uni et ailleurs.”

Sir Alexander Galt fut le premier Haut Commissaire canadien, occupant cet office du 11 mai 1880 jusqu'à mai 1883; en 1884 il eut pour successeur Sir Charles Tupper. Lord Strathcona and Mount Royal fut nommé en 1896. Sir George H. Perley prit charge du bureau du Haut Commissaire en 1914 mais ne fut nommé à cette commission que le 12 octobre 1917. Le titulaire actuel, l'honorable P. C. Larkin, fut nommé en 1922.

Les bureaux du Haut Commissaire pour le Canada sont dans le Canadian Building, Trafalgar Square, Londres, S. W. 1, Angleterre.

En avril 1928 le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne a nommé un haut commissaire pour la Grande-Bretagne, avec résidence à Ottawa et dont la position correspond à celle du Haut Commissaire pour le Canada. Sa nomination est le résultat des discussions à la Conférence impériale de 1926. Le passage du rapport du Comité des relations interimpériales se rapportant à cette question se lit comme suit:

“Un aspect particulier de la question de consultation que nous avons considérée est celui de la représentation de la Grande-Bretagne dans les Dominions. En raison de sa position constitutionnelle, telle qu'expliquée au paragraphe 4 de ce rapport, le gouverneur général n'est plus un représentant du Gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne. En conséquence, il ne reste personne dans les capitales des Dominions qui ait mandat de représenter avec autorité les vues du Gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne.